

sultats qu'auraient produit ces talents dans un champ plus fertile. La discussion ne lui doit pas sourire en ce moment, car lui le père du commerce préférentiel, il sait mieux que tout autre que la question du commerce de préférence au sein de l'empire n'est plus, pour ainsi dire, qu'un cadavre au centre même de l'empire.

M. LEMIEUX: Morte et enterrée

M. CLARK: Tout membre du cabinet qui lira dans un des journaux du matin l'article sur la situation désespérée de réforme du tarif comprendra qu'il est admis par les partisans mêmes que cette question est bien et dûment morte en Grande-Bretagne. Si la réforme du tarif en Grande-Bretagne a reçu le coup de grâce, il ne saurait y avoir de préférence accordée par la Grande-Bretagne au Canada, et voici un des enseignements qui se dégagent de la situation: Inspirez-vous commercialement des principes de sens commun reposant à la base du commerce britannique, et bientôt vous aurez réalisé une mesure de grandeur l'emportant de beaucoup sur celle de la mère patrie elle-même. Il convient de rappeler ici à cette Chambre que dans les cercles politiques de premier ordre, on dit que, inconsiderément, sans doute, le ministre du Commerce, celui-là même que j'ai désigné comme le père du commerce de préférence, se soit ici rendu coupable d'infanticide. J'ignore ce qu'il y a de vrai dans cette rumeur; mais je puis assurer cette Chambre qu'il est rumeur au sein des premiers cercles politiques de la Grande-Bretagne que le ministre du Commerce et de l'Industrie a exercé une certaine influence sur l'adoption d'un des derniers articles du programme de Bonar Law et de lord Lansdowne, la réponse étant cette élection qui a sapé par sa base et presque réduit en poussière toute l'idée de préférence britannique. Ce fut là un coup porté incidemment à M. Bonar Law et aux lois de la réforme fiscale; mais il y a eu une rebuffade d'une autre nature administrée par le premier ministre, et sans vouloir le blesser j'observerai que si jamais il y eut lieu d'appliquer l'exemple du rat quittant le vaisseau qui sombre, c'est bien en présence de la précipitation mise par le premier ministre du Canada à désavouer toute relation avec M. Bonar Law.

Je me suis demandé comment le ministre du Commerce avait pu réussir à faire accepter cet arrangement commercial par le ministre des Finances; car ici, ce dernier s'est fait le champion de la théorie qui veut que les arrangements commerciaux aboutissent à la perte de l'indépendance fiscale. Mainte et mainte fois j'ai entendu le ministre développer cette théorie fort au long. C'est une nouvelle doctrine que je n'ai jamais entendu expliquer, de savoir si, lorsque Cobden élabore le traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France, l'un ou l'au-

tre de ces pays perdit son indépendance fiscale. Je ne crois pas que cette petite souris, cet arrangement commercial avec les Antilles—la plus petite souris qu'ait jamais enfanté une si grosse montagne—sapera par sa base l'indépendance du Canada; seulement l'argument subsiste et j'ai le droit de demander au ministre des Finances d'étudier la question de savoir si le Canada ne court pas le risque de perdre son indépendance fiscale. Je ne veux pas m'opposer à l'adoption de l'arrangement à l'étude; bien que, parfois, on relève les taxes douanières et c'est là, aux yeux d'un libre-échangiste, un aspect critiquable de la question. Au demeurant, tout ce qui tend à stimuler le commerce est agréable à un libre-échangiste et je ne veux nullement m'y opposer. Je n'entends pas non plus critiquer le voyage que le ministre doit bientôt entreprendre aux antipodes. Il a bien droit de bénéficier de tout ce que peuvent lui rapporter, sur le déclin de sa vie, ses relations impériales et politiques, et cela à cause des services qu'il a rendus au Canada et à l'empire. J'ai rappelé, il y a un instant, l'énergie qu'il a déployée dans la vulgarisation des théories; seulement, à titre de membre de la maison de commerce connue sous le vocable de Canada—et le Canada est une maison commerciale dont je suis membre—j'ai bien le droit d'examiner les agissements de mon principal agent commercial. Le dernier agent de cette maison avait fait un arrangement commercial qui aurait abouti à orienter immédiatement le commerce vers les voies indiquées par le sens commun, et nous avons bien le droit de demander à ceux qui ont porté le peuple canadien à repousser cet arrangement, ce qu'ils ont à offrir au peuple, à titre d'alternative au projet auquel ils ont donné le coup de grâce. Eh! bien, nous répondent-ils, nous avons fait cet arrangement avec les Antilles, et nous pourrions aussi en conclure avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Disons que, l'an dernier, la totalité de notre commerce avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les Antilles comprises, a atteint le chiffre de \$16,000,000 et que, durant la même période, notre commerce avec les Etats-Unis, s'est élevé à \$406,000,000. Puis-je demander à cette Chambre de noter la divergence de ces chiffres? Quelle leçon comportent-ils pour ceux qui sont responsables du gouvernement et du progrès de notre pays ainsi que de l'expansion de son commerce?

Cet arrangement rentre dans un système général, et je tiens à le déclarer ici, il n'en pourra résulter que déceptions pour ceux qui comptent sur une alternative avantageuse au pays. J'ai pris la liberté de faire une remarque humoristique, mais non pas blessante j'espère, à l'adresse du ministre, en le désignant comme le principal agent commercial du Canada. En ce moment,